



CHSCT de l'Essonne du 16 avril 2015 Déclaration préalable de la CGT éducation 91

Les politiques d'austérité mises en place pour financer les cadeaux au MEDEF continuent de dégrader nos conditions de travail. Le nombre d'élèves par classe augmente toujours. Malgré 300 élèves de plus, le solde création/suppression de postes sera négatif en collège. Cela laisse perplexes sur les annonces du gouvernement sur la réforme du collège. L'affaiblissement des grilles horaires nationales et les EPI vont être l'occasion d'organiser une mise en concurrence entre les disciplines et entre les collègues. On peut craindre que la dérive vers l'autonomie des chefs d'établissement ne s'aggrave encore. L'absence de diminution de service permettant des temps de concertation pour mettre en place les EPI va dégrader les conditions de travail des collègues.

Malheureusement, les élèves les plus fragiles sont toujours les plus touchés par l'austérité. Les politiques d'inclusion des élèves de SEGPA, qui menacent un outil de remédiation efficace sont plus guidées par des objectifs d'économies budgétaires que par la pédagogie.

En dehors des situations d'enseignement, c'est encore pire. Depuis des années, il n'y a pas eu de création de postes de personnels administratifs, les services fonctionnent en sous-effectif, les personnels malades ne sont pas remplacés. La santé des personnels en est affectée. Dans les EPLE, les services administratifs ne tiennent qu'avec le recours massifs aux contrats-aidés.

Mais l'autruche semble être devenir l'animal totem de l'Education Nationale. Selon l'administration, il n'y a jamais de problème. Il n'y a qu'un effet de mode syndicale sur la souffrance au travail. Les chefs d'établissements, les IEN seraient exemplaires...même quand ils bafouent la loi ! La situation est tellement parfaite, qu'on peut même se demander pourquoi la ministre de la Fonction publique a perdu son temps à négocier un protocole d'accord sur les Risques Psycho-Sociaux.

Pourtant, dans le 2nd degré, nous sortons des CAPA de contestation de note et la notation administrative montre bien qu'il y a des problèmes de « gestion des ressources humaines ». Nous ne pouvons que constater que certains chefs d'établissement utilisent clairement la notation administrative pour solder des conflits personnels avec quelques collègues. Ainsi, nous avons pu voir qu'un chef fait payer dans son appréciation à une collègue son investissement au Conseil d'Administration. Certains « chefs » se vengent via leurs appréciations de désaccords avec des représentants des personnels. Cette notation est pourtant censée refléter la manière de servir l'Education Nationale et non pas le chef d'établissement. Certains refusent visiblement toute idée de contestation et la font payer aux collègues via leurs rapports.

L'inflation des suivis SARH concomitante aux recours en notations administratives nous semble par ailleurs préoccupante à 2 titres :

- d'abord l'augmentation des suivis SARH est un révélateur de situations vécues par les personnels, de plus en plus difficiles à assumer professionnellement ;
- surtout, cette annonce d'un suivi SARH et sa mise en place est déjà souvent anxiogène pour les collègues, et il serait souhaitable de la disjoindre de procédures d'évaluation qui peuvent être ressenties comme stigmatisantes par les intéressé-e-s.

Nous constatons que les collègues rencontrent bien sur leur lieu de travail des difficultés qui pourraient être atténuées si l'administration ne nous prenait pas uniquement pour des NUMENS et se préoccupait de rétablir un climat plus serein au sein de certains établissements.